



RAPPORT D'ACTIVITÉS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHARENTON-LE-PONT
ANNÉE 2020



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
94220 CHARENTON-LE-PONT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Charenton-le-Pont est mobilisé pour déployer des actions adaptées afin de faciliter la vie quotidienne de tous les habitants.

Les Charentonnaises et les Charentonnais confrontés à un contexte d'exclusion sociale ou de précarité économique, font l'objet d'un suivi attentif de la part des services sociaux de la ville en lien avec les différentes structures publiques et associatives avec lesquelles nous travaillons.

Une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes en situation de handicap en leur proposant des soutiens adaptés, sous forme d'aides financières ou de services. Des animations permettent de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

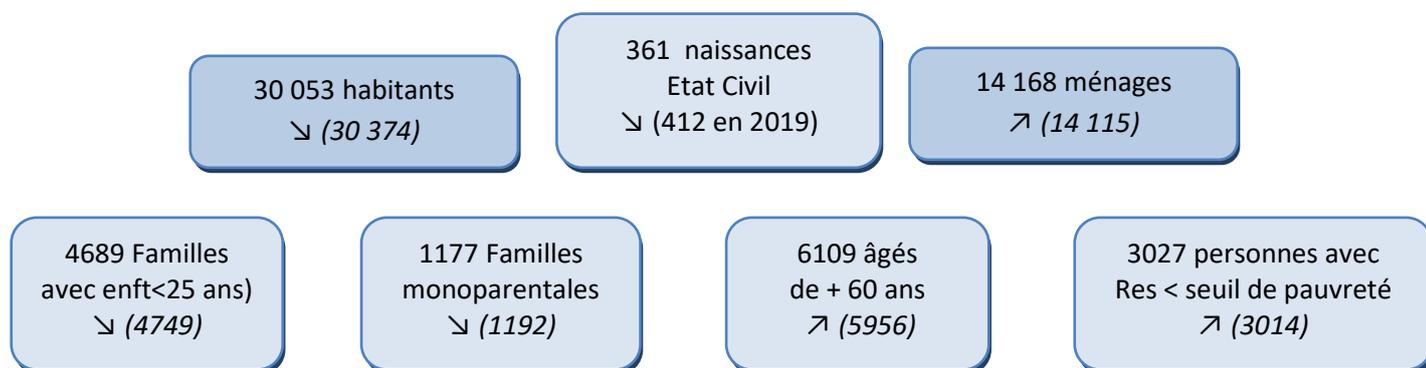
Au-delà de ses missions obligatoires, le CCAS est un outil opérationnel au service des politiques sociales de la Commune afin de repérer et de répondre à l'évolution des besoins sociaux de notre territoire.

Ainsi, a-t-il développé ces dernières années des initiatives innovantes comme le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), le Pass'sport du Cp à la 3ème, le Sport sur Ordonnance, le Conseil local de Santé Mentale, la Caravane du Vivre Ensemble et tout dernièrement le « Pack Parent Solo » destiné aux familles monoparentales.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a particulièrement mobilisé les équipes. Celles-ci ont dû adapter leur organisation afin d'assurer la continuité du service public, inventer des pratiques, susciter et coordonner les réseaux bénévoles de proximité, pour de prendre soin des plus fragiles et participer à la protection des populations.

Je remercie ici les membres du Conseil d'administration du CCAS, les partenaires et l'ensemble des élus et du personnel pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année afin de renforcer les solidarités locales.

Michel van den Akker
Vice-Président du CCAS



Chiffres Insee RP 2017 (2016) sauf pour la population : RP 2018 (2017)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Pour un service optimal aux usagers :

De l'efficience,

La subvention de la ville (1 292 450€) représente 80 % du budget 2020 (1 613 333), contre 75% en 2019. 80 % de cette subvention est affectée directement aux aides financières (1 036 828€) versées par le CCAS aux Charentonnais (contre 85 % en 2019).

Une organisation qui s'adapte,

La création en juillet 2016 du « **pôle seniors** » a pointé la forte volonté des administrateurs d'accompagner les Charentonnais de la pré-retraite jusqu'à la fin de vie dans toutes ses étapes et toutes ses dimensions (6,8 ETP + 4,3 à la résidence).

La « **mission Santé/handicap** » a permis de construire une politique innovante dans ce domaine (1 ETP).

Le « **pôle de développement Social** » créé en 2017 a pour mission l'analyse des besoins sociaux, l'animation des coordinations des partenaires et l'aller-vers les « invisibles » (2,8 ETP).

Ces services opérationnels sont soutenus par un « **pôle ressources partagées** » chargé de l'accueil, de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (2,5 ETP)

Des partenaires,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance, le service Habitat, la PMI départementale ainsi que des permanences (Assistants Sociaux du Département, Association Tout'Azimut chargée de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Cramif chargée de l'accès aux soins, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton, médiation familiale de l'UDAF et psychologue), l'Espace Autonomie départemental destiné à l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et depuis 2020 une permanence d'accueil des services départementaux.



↳ L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire (confinement de la population, gestes barrières, distanciation sociale, diminution de l'activité économique et des services...) a fait émerger de nouvelles formes d'organisation et des méthodes de travail de type « aller-vers », désormais adaptées au contexte sanitaire pour maintenir la continuité du service public.

Le contexte sanitaire et social actuel frappe d'autant plus les personnes fragilisées et isolées. En conséquence, le CCAS a orienté ses actions vers un soutien renforcé et innovant afin de faire face aux conséquences liées à la crise de la COVID-19. Les liens préexistants avec les partenaires locaux ont véritablement facilité les échanges et l'efficacité des orientations et prises en charge. Par exemple l'Association des Familles de Charenton a coordonné le réseau de couturiers qui a dès le mois de mars fabriqué des masques tissu.

C'est également dans cet esprit qu'a été pensé le réseau d'entraide solidaire (40 bénévoles volontaires). Sous forme d'une plateforme téléphonique, le dispositif a permis au printemps 2020 de venir en aide à 60 personnes vulnérables en créant des réseaux locaux de solidarité entre voisins proposant divers services allant de la livraison de petites courses aux promenades des animaux de compagnie.

D'autres actions ont permis de maintenir un lien social avec la population, limitant ainsi les effets néfastes liés aux confinements :

Pour les seniors :

- ↳ **4449 appels** du 17 mars au 11 mai à des personnes âgées repérées comme isolées,
- ↳ **220 entretiens** téléphoniques pour un suivi psychologique personnalisé pour 25 bénéficiaires
- ↳ **3362 repas livrés en avril 2020** pour 131 bénéficiaires (1612 repas pour 66 personnes en avril 2019)

Pour les familles :

- ↳ Une cellule d'écoute en partenariat avec l'association de psychologues la 3^{ème} RIVE afin d'apporter une première écoute et un soutien psychologique aux familles confrontées à l'isolement, la perte de repères, les violences intrafamiliales... >>> (**10 familles**).
- ↳ Une veille téléphonique effectuée auprès des familles nombreuses (3 enfants et plus) et des familles monoparentales pour les soutenir, repérer en amont d'éventuelles difficultés durant cette période particulièrement compliquée tant au niveau moral (réassurance), scolaire (école à distance), de la promiscuité dans le logement ou des difficultés financières (**120 familles**).
- ↳ Le versement d'une aide financière exceptionnelle à **360 familles** charentonnaises vulnérables financièrement (dont 604 enfants) d'un montant global de **82 425€** pour faire face à leurs besoins fondamentaux, notamment les charges liées à l'alimentaire (fermeture des cantines scolaires).

150 euros par enfant de moins de 12 ans, aux 298 familles dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 978 euros (soit 495 enfants)
75 euros par enfant de moins de 12 ans aux 62 familles dont le revenu par unité de consommation est supérieur à 978 et inférieur au seuil des bas revenus dont le montant est égal à 1071 euros pour l'année 2018 (soit 109 enfants)

Pour le public en insertion :

- ↳ Une veille sociale des publics domiciliés pour s'assurer de leur mise à l'abri >>> (**50 personnes**).
- ↳ Le versement d'une aide exceptionnelle pour les bénéficiaires du RSA isolés sans enfant (prime de fin d'année) de 100€ (150€ pour les couples) pour un montant total de 46 700€ >>> (**437 bénéficiaires isolés et 20 couples** sans enfant).

La crise sanitaire a fait naître ou a confirmé l'émergence d'actions nouvelles en réponse aux besoins des Charentonnais telles que :

- L'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;
- La mise en œuvre d'actions de soutien à la scolarité ;
- La remise en forme et la reprise du lien social post-confinement ;
- La nécessité de lutter contre la fracture numérique.

B.P. 21
292.425 €

Réalisé 20
267.628 €

RH 20
132 941€

1581 Aides
délivrées

1. ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

1 - Primes de naissance

Ces primes sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1^{er} ou 2^{ème} enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3^{ème} enfant ou au-delà.

⇒ 30 primes versées pour un montant de 13 493 €

35 en 2019 pour un montant de 16 330€
44 en 2018 pour un montant de 19 548€

2 - Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût de la garde individuelle.

⇒ 49 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 77 757€

65 familles en 2019 pour un montant de 82 325€
61 en 2018 pour un montant de 85 352€

3 - Aide à un Projet Educatif

Cette prestation financière est attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

⇒ 11 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 10 585€

10 en 2019 pour un montant de 8 670€
20 en 2018 pour un montant de 9 132€

4 - Le Pass'Sport

Cette aide financière versée aux familles sous forme de bon d'un montant de 100 ou 120 euros par enfant (90 ou 110 en 2018) selon les ressources de la famille, a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège. Elle intervient en déduction du prix des cotisations sportives.

⇒ 376 enfants ont bénéficié d'un Pass'Sport (distribués) en 2020 pour un montant de 27 080€ (utilisés)

448 en 2019 pour un montant de 39 160€
455 en 2018 pour un montant de 35 750€

5 - Le Pass'Activités et le Pack Parent « solo »

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le C.C.A.S propose :

- Le Pass'Activités, aide financière délivrée aux familles monoparentales (tranches 1 et 2) sous la forme de « chèques loisirs », d'un montant de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), permet de bénéficier d'une offre de loisirs (cinéma, concert, parcs d'attractions...).

➔ **En raison du contexte sanitaire, l'opération 2020 est reportée au mois de juin 2021**

220 enfants en 2019 pour un montant de 17 600€
212 en 2018 pour un montant de 16 960€

- Des actions pour soutenir la parentalité avec une convention de partenariat avec l'Association 3^{ème} rive :
 - Un soutien psychologique individuel intitulé « Boussole » pouvant aller jusqu'à 12 séances
12 familles suivies pour 60 entretiens en 2020 – 3 000€ en 2020
12 familles suivies pour 88 entretiens en 2019 – 4 400€ en 2019

Les dynamiques :

Évolution des aides financières aux familles (hors aides exceptionnelles COVID)

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2012	164	60 755
2013	160	64 605
2014	84	36 132
2015	81	35 436
2016	226	48 081
2017	442	91 627
2018	690	169 577
2019	665	168 485
2020	478	131 915

Dont aides financières pour la petite enfance

ANNÉE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde-SAJE	Montants versés (€)
2012	491	65	27 751	52	23 686
2013	492	67	29 208	49	25 711
2014	505	41	17 018	42	18 860
2015	482	41	17 248	33	15 161
2016	440	29	12 726	29	9 828
2017	463	48	21 159	43	24 349
2018	429	44	19 548	61	85 352
2019	412	35	16 330	65	82 325
2020	408	30	13 493	49	77 557

Dont aides financières pour les enfants scolarisés

ANNÉE	Prime Rentrée Scolaire / Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass'Sport	Montants versés (€)	Pass'Activités	Montants versés (€)
2012	47	9 318	/	/	/	/
2013	44	9 686	/	/	/	/
2014	1	254	/	/	/	/
2015	7	3 027	/	/	/	/
2016	12	9 437	156	16 090	/	/
2017	14	12 339	337	33 780	/	/
2018	18	9 132	355	35 530	212	16 960
2019	10	8 800	384	39 470	220	17 600
2020	11	10 585	254	27 080	0 (*)	0 (*)

*Distribution décalée au mois de juin 2021 en raison de la crise de la COVID-19

2. INSERTION

1 - Domiciliation

➔ Stabilisation du nombre de domiciliés

La **domiciliation**, appelée également « élection de domicile », permet à toute personne sans domicile fixe ou stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable.

- ⇒ **80 domiciliés** en 2020 (73 en 2019 ; 68 en 2018)
- ⇒ **935 courriers** gérés par l'accueil du centre Alexandre Portier (1489 en 2020 - 1233 en 2018 - 1115 en 2017) soit -37% en un an.
- ⇒ Motifs des nouvelles demandes : Ruptures familiales (9), violences intrafamiliales (3), Expulsions (3), Ruptures d'hébergement (19)
- ⇒ Motifs des sorties : Départ sans donner suite / Relogement (dont 2 dans le parc social locatif charentonnais et une entrée à la Résidence Jeanne D'Albret)

DOMICILIATION

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de domiciliés	2	23	35	50	52	52
Nouvelles demandes	2	22	22	22	28	34
Renouvellements	0	2	13	28	24	18
Nb de sortants			10	18 Dont 6 relogements	21 Dont 5 relogements	28 Dont 12 relogements
Total	2	24	45	68	73	80

➔ **Priorité au public fragile et/ou sans accès au numérique**

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. La plupart des usagers instruisent leur demande RSA de façon autonome directement sur le site internet de la CAF. Toutefois le CCAS continue à recevoir les demandeurs les plus fragiles et/ou qui n'ont pas accès à l'outil informatique.

	Pré-Évaluation RSA		Instruction RSA	
	TOTAL	Evolution	TOTAL	Evolution/N-1
2013	111		181	
2014	146	+32%	178	-2%
2015	186	+27%	172	-3%
2016	231	+19%	154	-10%
2017	189	-22%	125	-19%
2018	114	-40%	70	-44%
2019	69	-39%	53	-24%
2020	45	-35%	37	-30%

3 - Aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➔ **Une forte baisse des demandes pendant la crise et un nombre de refus important**

Ces aides financières sont attribuées par le Conseil d'Administration qui étudie les situations présentées par des travailleurs sociaux accompagnant les familles. 3 avances remboursables ont été concrétisées pour un montant de 2 590€ (5 en 2019 pour 5 396€)

AIDES FINANCIERES							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de demandes	84	75	76	84	75	51	47
Aides attribuées	46	46	47	51	48	41	22
Refus / Ajournés	38	29	29	33	27	10	25
Montant total accordé	8 783 €	16 628 €	13 971 €	14 916 €	16 641€	15 510€	6 588€
Évolution des montants /N-1		89%	-16%	7%	12%	- 7%	-42%

Types d'aides							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Habitation	40	48	41	41	39	31	18
Santé	19	12	19	12	16	4	2
Enfant	10	4	10	9	9	5	6
Impayés	9	6	5	10	11	11	20
Taxe	2	4	4	8	2	2	1
Mobilités	8	2	0	3	5	0	0

Causes et facteurs					
	2016	2017	2018	2019	2020
Aucun	29	39	33	18	14
Rupture de droit	11	9	16	5	4
Maladie	8	7	14	12	5
Dépense imprévue	7	7	0	3	5
Chômage	6	10	7	5	6
Séparation	5	1	3	4	3
Décès	4	3	1	0	4
Traumatisme	3	0	0	0	1
Déménagement	3	3	1	4	5

AIDES A L'ÉNERGIE (SIPPEREC)					
	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de demandes	10	9	5	6	5
Montant total accordé	2 500€	2 248€	1 520€	1 282€	1 610€
Évolution des montants		-10%	-32%	-16%	+26%

4 – Une méthode de travail : les coordinations

La coordination des acteurs et de l'offre est une méthode d'intervention sociale qui se généralise à l'ensemble des secteurs (santé mentale, jeunesse, sans-abrisme) après avoir été initialisée historiquement par le secteur gérontologique. Elle répond à plusieurs objectifs :

- La mobilisation des acteurs en structurant les synergies autour de situations complexes afin de fluidifier les parcours ;
- L'interconnaissance et l'échange de pratiques entre acteurs institutionnels, associatifs, professionnels et bénévoles du territoire ;
- Le partage de connaissances, la diffusion d'informations et la co-construction de projets innovants sur le territoire ;
- Le repérage de nouveaux besoins de la population ou des partenaires.

Lors des confinements successifs, le maillage partenarial, renforcé par les coordinations locales, a contribué à la continuité de l'activité d'accompagnement des publics, facilitant ainsi la mise en œuvre d'actions efficaces en direction de la population.

En plus de la coordination gérontologique (4 rencontres pour une trentaine de situations examinées en 2020), le pôle de développement social pilote et/ou anime :

- La coordination Sans-Abrisme : 2 rencontres pour 14 situations (3 en 2019 pour 18 situations)
- La cellule des cas complexes : 3 rencontres pour 14 situations
- La coordination Jeunesse : 2 rencontres pour 6 situations (7 rencontres pour 10 situations en 2019)

Projets 2021

Soutien à la scolarité ;
Réflexion sur le déploiement des aides dédiées au plus jeunes, primes de naissance, projets éducatifs ;
Relance des actions auprès des familles monoparentales (pack solidarité familles) ;
Soutien aux isolés sans enfant (25-55 ans) ;
Création d'un observatoire des précarités ;

Lutte contre la fracture numérique (installation d'une borne et de l'accompagnement).

3. SANTÉ

1 - Le Conseil Local de Santé Mentale

La crise sanitaire de 2020 a entraîné le report de l'Assemblée plénière du CLSM en 2021. La thématique, sous la Présidence de Charenton, portera sur l'habitat inclusif.

Le CLSM a maintenu le lien avec l'ensemble des membres du CLSM via son bulletin d'informations, particulièrement consacré aux incidences du confinement et du déconfinement.

2 - Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

Pendant le confinement de mars 2020, le Sport sur ordonnance a continué de fonctionner en visioconférence à la même fréquence que les séances. Ce mode de communication à distance n'a pas permis de toucher tous les participants, pointant l'obstacle de la fracture numérique.

A partir de juin 2020, l'accès aux structures sportives fermées a été autorisé uniquement pour le Sport sur ordonnance. Sur **38 participants** inscrits en 2020, 20 ont participé régulièrement aux séances, la peur de la contamination au virus en milieu collectif étant un frein. En septembre 2020, le Sport sur ordonnance s'est ouvert aux charentonnais ayant des séquelles de la COVID-19. Une personne s'est présentée mais n'a pas donné suite.

Pour lutter contre les conséquences du confinement sur le plan psychique et physique des seniors isolés, fragilisés et ceux âgés de plus de 80 ans, un programme d'activité physique adaptée, en partenariat avec l'association VICTI, a été proposé en juillet-août 2020, soit à domicile pour retrouver un peu de mobilité, soit en collectif en pieds d'immeubles pour reprendre une activité physique en prévention des chutes.

681 seniors ont été contactés par les équipes du CCAS, 90 seniors ont été repérés comme particulièrement fragilisés par le confinement et l'isolement qui en a découlé et 52 se sont portés volontaires pour participer à ces ateliers de remise en mouvement et de restauration du lien social.

Faute de pouvoir encourager les bénéficiaires à poursuivre les ateliers en salle et en collectif, en raison de l'interdiction de la pratique sportive en milieu fermé, le relais a été passé aux auxiliaires de vie de l'AIDAPAC par une formation sur « l'utilisation de l'activité physique adaptée pour les seniors », dans l'objectif de la mettre en application auprès des personnes chez qui elles interviennent. Animée par VICTI, elle a été suivie avec enthousiasme par **18 professionnelles**.



3 - Actions Santé

La crise sanitaire, contexte inédit, a été propice pour aller vers l'ensemble des professions de santé libérales à Charenton (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, laboratoire d'analyse, pharmaciens, kinés, opticiens, dans un premier temps pour recenser leurs besoins en équipement sanitaire puis les soutenir autant que possible (distribution de masques, blouses, etc.).

Ce rapprochement a ainsi permis d'ouvrir le dialogue et d'entamer une réflexion commune pour :

- établir le bilan post-confinement sur le territoire avec des intervenants médicaux (médecins généralistes, infirmiers IDELSANTE, kinés, le laboratoire, la Clinique de Bercy),
- alerter sur l'offre médicale et favoriser la construction d'une CPTS autour d'un projet de santé pour répondre aux problématiques territoriales,
- ouvrir le 12 octobre le centre de dépistage du coronavirus par les tests PCR et antigéniques avec le laboratoire, les infirmiers et pharmaciens, grâce à la mise à disposition d'une salle municipale (Toffoli), lieu de proximité offrant un accueil adapté aux usagers et aux professionnels (**11059 tests en 2020**)

4 - Handicap

En raison de la situation sanitaire, les actions de sensibilisation au handicap avec l'association ODAAS ont été reportées en 2021. La Commission « VILLE ET HANDICAPS » s'est réunie 1 fois en 2020 avec 17 participants.

Projets 2021

- **Handicap**
 - Rédiger une charte dans la Ville
- **Conseil Local de Santé Mentale**
 - Organiser la 3ème assemblée plénière à Charenton de renouvellement de la Convention et de réflexion sur le thème de l'habitat inclusif,
- **Sport sur ordonnance**
 - Déployer le dispositif Sport sur ordonnance à destination des enfants souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou d'obésité
 - Diversifier l'offre de sortie et l'orientation des bénéficiaires du dispositif Sport sur ordonnance à la fin de la prise en charge par le CCAS
- **Santé**
 - Organiser les 3èmes assises Sport Santé
 - Sensibiliser les professionnels de santé pour définir un territoire de santé en vue d'élaborer une Communauté Professionnels Territoriales de Santé (CPTS)
 - Renforcer l'attractivité de la Ville pour l'accueil de professionnels de santé
 - Réfléchir à la téléconsultation sur le territoire pour répondre au départ de médecins généralistes
 - Installer un centre municipal de proximité pour la vaccination anti-COVID

B.P.
1 124 173€

Réalisé
1 041 082€

RH
298 884€

6109
Bénéficiaires

65-79 ans
2996 en 2019
3061 en 2020

80 ans et plus
1523 en 2019
1554 en 2020

4. PÔLE SENIORS : LIEN SOCIAL ET ANIMATION

Les missions :

- ⇒ Accompagner les habitants pour leur permettre de bien vivre leur avancée en âge dans le contexte actuel d'allongement de la vie ;
- ⇒ Stimuler l'autonomie, préserver la santé et développer le lien social en proposant des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives ou cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun et à chaque étape de sa vie ;
- ⇒ Valoriser le rôle social des seniors.

Afin d'atteindre ces missions, le service organise des activités, des voyages, des sorties ainsi que des festivités.

1 - Les activités

➡ Malgré la crise sanitaire et l'arrêt total des activités de mi-mars à fin juin, le nombre de personnes inscrites à la rentrée pour une activité a augmenté. Les inscriptions aux activités dites de « bien-être » ne cessent d'augmenter.

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2016	13	34	397	365	97	0	34
2017	16	35	439	358	146	0	30
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13

2 - Les voyages

En raison de la crise sanitaire, le voyage initialement prévu du 12 au 19 septembre (38 retraités d'inscrits) à La Baule est reporté du 11 au 18 septembre 2021.

3 - Les festivités

➤ **La cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire s'est déroulée pour la troisième fois au Théâtre des 2 Rives.** Elle a réuni 984 personnes autour d'un spectacle musical (8 000 €). 882 seniors en 2019 (8 500€).

➤ **Le goûter spectacle** a réuni au Paradis Latin 1 438 seniors pour un coût de 91 013€ euros

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lieu	Déjeuner à La Tour Eiffel	Déjeuner dansant au Moulin Brûlé	Goûter au Paradis Latin	Croisière sur la Seine	Déjeuner dansant au Plateau de Gravelle	Hippodrome de Vincennes	Goûter spectacle au Paradis Latin
Inscriptions	1253	914	1148	1257	1210	1342	1438

En raison de la crise sanitaire, les sorties, la semaine Bleue, les festivités de fin d'année n'ont pu être maintenues. Afin de garder le contact pendant les 2 confinements, les services se sont mobilisés en appelant régulièrement tous les retraités fragilisés inscrits au plan bleu. Durant cette période, le service animation a travaillé sur le maintien physique et psychologique des résidents de Jeanne d'Albret avec la mise en place d'ateliers autour du sport.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS a distribué aux personnes les plus fragilisées par l'âge, la précarité financière ou l'isolement, un colis de friandises, destiné aux 500 personnes bénéficiaires du CMR, des services de la téléalarme ou de la livraison des repas à domicile, pour un coût de 10 000€.

En partenariat avec le service Santé Handicap, le service Animation a élaboré à la fin du premier confinement un diagnostic/repérage des fragilités : **681 seniors** des plus de 80 ans ont été contactés par les équipes du CCAS, 90 seniors ont été repérés comme particulièrement fragilisés par le confinement et l'isolement qui en a découlé. Un programme d'activité physique adaptée, en partenariat avec l'association VIACTI, leur a été proposé en juillet-août 2020, soit à domicile pour retrouver un peu de mobilité, soit en collectif en pieds d'immeubles pour reprendre une activité physique en prévention des chutes. 52 personnes se sont portées volontaires pour participer à ces ateliers qui ont aussi permis de restaurer du lien social.

Projets 2021

- Créer un partenariat avec l'Université Inter-âges de Créteil.
- Développer de nouvelles activités, répondant aux besoins de bien-être afin de favoriser l'inclusion sociale des seniors, prévenir la perte d'autonomie et le repli sur soi ;
- Favoriser les ateliers de prévention de la perte d'autonomie ;
- Développer les animations pour les personnes en voie d'isolement ou isolées ;

5. PÔLE SENIORS : ACTIONS, AIDES ET SERVICES

Service « soutien aux seniors »

Ses missions principales sont :

- ✓ Accueillir, écouter, comprendre le public et ses demandes ;
- ✓ Informer, orienter, accompagner les demandeurs ;
- ✓ Instruire et suivre les diverses demandes d'aides sociales ;
- ✓ Participer à la prévention et à la lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge, la situation de handicap, la maladie, la précarité financière etc...

1 - Les aides légales

➔ Avec la mise en place des demandes en ligne, le CCAS instruit de moins en moins de dossiers et se recentre sur la lutte contre le non-recours

AIDES LEGALES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aide médicale d'État	89	104	113	92	52	28	21	10	3
Aides ménagères au titre de l'aide sociale	21	9	20	9	13	8	5	9	6
Allocation personnalisée d'autonomie	29	34	17	80	16	33	50	23	20
Allocation de solidarité aux personnes âgées	4	4	2	2	7	5	23	29	18
Allocation adulte handicapé	18	22	10	11	11	9	11	7	6
Allocation compensatrice	13	24	12	6	-	1	-	2	3
Prestation compensatrice du handicap	10	0	5	2	5	11	10	4	9
Reconnaissance Travailleur handicapé	15	18	8	7	10	6	8	5	4
Allocation Éducation enfant handicapé	2	2	0	2	-	-	-	-	-
Cartes d'invalidité, station debout pénible	140	161	105	102	87	106	85	40	38
Hébergement personnes handicapées	6	10	11	14	8	7	12	14	4
Hébergement personnes âgées	26	32	26	31	27	28	30	23	25
Enquêtes obligations alimentaires	42	34	29	33	28	27	27	13	25
Pré-évaluation RSA	-	-	-	-	231	189	103	71	6
Successions	21	17	19	13	15	16	21	25	22
Chéquiers Mobilité	55	81	38	33	52	58	38	22	15

2 - Les aides facultatives

➤ Un recentrage sur les besoins essentiels

AIDES FACULTATIVES		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prime de chauffage puis ASD	Bénéficiaires	336	309	300	307	304	-	-
	Coût CCAS en €	40 539	39 854	35 941	40 410	39 260		
Complément mensuel de ressources Âgés	Bénéficiaires	111	114	107	102	126	144	145
	Coût CCAS	188 576	205 070	197 858	226 660	202 342	220 453	219 135
Complément mensuel de ressources Handicapés	Bénéficiaires	96	87	91	86	83	92	96
	Coût CCAS	155 518	169 974	171 690	200 096	191 477	203 572	185 964
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	-	-	-	6	7	6	6
	Coût CCAS				3 568	5 129	6 950	1 629
Restauration à domicile	Bénéficiaires	104	103	146	105	106	108	197
	<i>Nouvelles demandes</i>	49	48	46	54	58	37	88
	Nombre de repas	18 114	16 854	16 174	15 503	14 718	17 544	25 824
	Coût CCAS	18 593€	19 263€	46 540€	48 550€	45 768€	62 016€	81 990€
Téléassistance:	Bénéficiaires	242	246	252	312 +24 %	350 +12 %	392 +12%	425 +8,5%
	Coût CCAS	1 772€	1 568€	407€	31 254€	35 944€	36 800€	41 424€
Coût total pour le C.C.A.S.		404 998€	435 729€	452 436€	550 538€	519 920€	529 791€	530 142 €

3 - La prévention

✓ **Plan bleu et personnes fragilisées**

132 personnes sont inscrites **sur le registre « personnes vulnérables »** (117 en 2019 et 146 en 2018). S'y ajoutent 90 repérées tout au long de l'année comme étant particulièrement fragilisées. La crise COVID a été l'occasion pour le CCAS de se mobiliser afin d'accompagner ces personnes. Y ont été ajoutées les personnes inscrites aux activités APAS lancées pendant l'été, soit 52 personnes.

Enfin le fichier des plus de 80 ans, **soit 443 personnes** a bénéficié d'une attention toute particulière lors des appels hebdomadaires réalisées avec le soutien des élus et en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie etc). C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

- ✓ **Visites au domicile des personnes fragilisées** par les agents du pôle de développement social, avec le soutien de l'élue du secteur seniors à l'occasion de repérage ou signalements sociaux.
- ✓ **Lutte contre le non-recours et accès aux droits** en s'appuyant sur le Complément mensuel de ressources qui lui-même permet de dépasser le seuil de pauvreté (barème 2020 : 1070 euros pour une personne seule et 1605 pour un couple)

Rappel des actions principales du 17 mars au 11 mai 2020 (1^{er} confinement)

- Contacts téléphoniques **4449 appels** du 17 mars au 11 mai
- Suivi psychologique personnalisé : **220 entretiens** téléphoniques/ 25 bénéficiaires
- Mise en place en urgence des repas à domicile : doublement des bénéficiaires (131 bénéficiaires pour 3362 repas en avril 2020 contre 66 bénéficiaires et 1612 repas en avril 2019)
- Mise en place de protocoles adaptés à la Résidence Autonomie Jeanne d'Albret (renfort des équipes, mesure d'hygiène, de distanciation, d'isolement, service de plateaux-repas..)

4 - Les services de soutien à domicile

✓ **Mobilité**

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 100 personnes (102 en 2019, 89 en 2018) de bénéficier de plus de 2540 trajets tout au long de l'année.

✓ **Téléassistance**

En 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous des frais de téléassistance. Depuis, le nombre d'abonnés a augmenté **de 70%**.

425 foyers bénéficient désormais de ce précieux service en 2020 (contre 392 en 2019). Les personnes qui déclenchent la téléalarme suite à une chute sont rappelées par un agent spécialement dédié du CCAS et le détecteur de chutes leur est systématiquement proposé si leur état de santé nécessite ce type d'installation.

- ✓ **Doublement en mars-avril 2020 de la fréquentation** au service de **restauration à domicile** (prestataire Elios.La Poste). 88 bénéficiaires/jour pour un engagement financier du CCAS de 1000 €/an/bénéficiaire

5 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

✓ AIDAPAC

Une subvention de 200 000 € a été prévue pour l'Association des Intervenants à Domicile (AIDAPAC). Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile répond aux 4 axes retenus dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre le CCAS et l'AIDAPAC :

- projet 1 : Continuité de service
- projet 2 : Professionnalisation des équipes
- projet 3 : Modernisation des moyens
- projet 4 : Mutualisation avec le Clapa et accès aux droits à l'aide à domicile

✓ Accueil de jour

Une prise en charge du **reste à payer pour les bénéficiaires de l'hôpital de jour de l'Ehpad Gabrielle d'Estrées** est assurée, soit 1 629 euros pour 6 personnes sur l'année 2020, (6 950 € pour 6 en 2019, 5 129 € pour 7 en 2018 et 3 568 € pour 6 en 2017).

4 - La coordination gérontologique : Situations complexes et complémentarité d'actions

La coordination gérontologique regroupe une vingtaine de participants de tous les secteurs, social (comme les équipes de l'Espace Autonomie), médical (comme le réseau d'infirmier Idel Santé, l'UMGP et le CMP), médico-social, institutionnel (comme les bailleurs sociaux) ou associatif. Ce travail partenarial s'enrichit par les échanges interdisciplinaires des intervenants consacrés aux situations les plus complexes, tant dans leur durée de résolution que de leur mise en œuvre.

Au-delà de l'examen des situations complexes (une trentaine par mois), une meilleure connaissance de l'offre et l'organisation d'échanges de pratiques sont développées autour des actions de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés. 4 rencontres pour une trentaine de situations examinées en 2020.

Projets 2021

- Consolider les deux appels d'offres : la Restauration collective à la Résidence Jeanne d'Albret (marché Ville) et Individuelle avec le portage des repas à domicile (marché CCAS)
- Développer les activités physiques adaptées dans le cadre des actions de prévention santé en direction des publics en voie de fragilisation ;
- Faciliter et sécuriser les inscriptions et les encaissements des services seniors grâce au déploiement du logiciel « Sonate » (paiement en ligne, voire inscription sur portail).
- Soutenir la circulation douce (vélo à assistance électrique Rickshaw pour seniors) en favorisant l'intergénérationnel par la rencontre des publics (convention avec association Velo Cycling 94).